Brodière 1647 — Règlement du jeu concours / Giveaway terms and conditions

Oct 13, 2026 · @James

Ce règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de divergence, la version française prévaut.

These rules are written in French and English. If the two differ, the French version prevails.

Article 1 — Organisateur / Organiser

L'Association Culturelle Expérimentale, 6 La Brodière, 23360 Lourdoueix-Saint-Pierre (SIRET 907 461 552 00016), ci-après « l'Organisateur », organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Brodière 1647 — 5 billets famille » (ci-après « le Jeu »).

The Association Culturelle Expérimentale, 6 La Brodière, 23360 Lourdoueix-Saint-Pierre, France (SIRET 907 461 552 00016), the "Organiser", is running a free giveaway with no purchase necessary, called "Brodière 1647 Giveaway — 5 family tickets" (the "Giveaway").

Article 2 — Durée / Dates

Le Jeu se déroule du 15 octobre 2026 à 15 h 00 au 1er janvier 2027 à 23 h 59 (heure de Paris). Toute participation en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

The Giveaway runs from 15 October 2026 at 15:00 to 1 January 2027 at 23:59 (Paris time). Entries outside this period will not be counted.

Article 3 — Conditions de participation / Who can enter

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, quel que soit son pays de résidence, disposant d'un compte Facebook ou Instagram. Sont exclus les membres du bureau de l'Organisateur, les personnes ayant participé à l'organisation du Jeu, et les membres de leur foyer.

Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du Jeu, toutes plateformes confondues. La participation est strictement personnelle : l'utilisation de faux comptes ou de moyens automatisés entraîne l'exclusion.

The Giveaway is open to anyone aged 18 or over, in any country, with a Facebook or Instagram account. Members of the Organiser's committee, anyone involved in running the Giveaway, and members of their households cannot enter.

Only one entry per person is accepted for the whole Giveaway, across all platforms. Entries must be personal: anyone using fake accounts or automated means will be excluded.

Article 4 — Modalités de participation / How to enter

Pour participer, il faut, pendant la durée du Jeu :

1. s'abonner au compte @brodiere1647 sur Facebook ou Instagram ;
2. aimer la publication du Jeu ;
3. identifier en commentaire au moins une personne (famille ou amis).

La participation est gratuite. Les éventuels frais de connexion à Internet restent à la charge du participant.

To enter, during the Giveaway period you must:

1. *follow @brodiere1647 on Facebook or Instagram;*
2. *like the Giveaway post;*
3. *tag at least one person (family or friends) in a comment.*

Entry is free. Any internet connection costs are the entrant's own.

Article 5 — Dotations / Prizes

Le Jeu est doté de **5 billets famille**, un par gagnant. Chaque billet famille donne accès à Brodière 1647 pour **tout le week-end du 25 au 27 juin 2027**, à La Brodière, 23360 Lourdoueix-Saint-Pierre, pour **2 adultes et 2 enfants**.

Le billet comprend l'entrée au site et aux animations publiques. Il ne comprend pas le transport, l'hébergement, les repas, les banquets, ni les achats sur place. Il est nominatif, ne peut être ni échangé, ni revendu, ni converti en espèces ou en un autre lot. L'Organisateur peut remplacer un lot par un lot de valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

*There are **5 family tickets** to win, one per winner. Each family ticket gives entry to Brodière 1647 for **the whole weekend of 25–27 June 2027**, at La Brodière, 23360 Lourdoueix-Saint-Pierre, for **2 adults and 2 children**.*

The ticket covers entry to the site and the public events. It does not cover travel, accommodation, meals, banquets or anything bought on site. It is in the winner's name and cannot be exchanged, resold, or swapped for cash or another prize. The Organiser may

replace a prize with one of equal value if circumstances require it.

Article 6 — Tirage au sort et annonce des gagnants / Draw and winners

Les 5 gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participations valides, le 10 janvier 2027 à 15 h 00 (heure de Paris), au moyen d'un outil de tirage aléatoire. Les gagnants seront contactés par message privé sur la plateforme où ils ont participé, et leur nom (ou pseudonyme) pourra être publié sur les pages de l'Organisateur.

Chaque gagnant dispose de **7 jours** à compter du message pour répondre et communiquer son nom et son adresse e-mail. À défaut, son lot sera attribué à un suppléant tiré au sort. L'Organisateur ne demandera jamais de coordonnées bancaires ni de paiement.

The 5 winners will be drawn at random from all valid entries on 10 January 2027 at 15:00 (Paris time), using a random draw tool. Winners will be contacted by private message on the platform where they entered, and their name (or username) may be posted on the Organiser's pages.

*Each winner has **7 days** from that message to reply with their name and email address. Otherwise, the prize goes to a reserve winner drawn at random. The Organiser will never ask for bank details or any payment.*

Article 7 — Enfants et conditions d'accès / Children and site rules

Est considérée comme « enfant » toute personne âgée de moins de [16] ans le premier jour de l'événement. **Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pendant toute leur présence sur le site** et restent sous la responsabilité de cet adulte. Un justificatif d'âge peut être demandé à l'entrée.

Les gagnants et leurs accompagnants s'engagent à respecter le règlement intérieur du site et les consignes de sécurité de l'Organisateur, notamment pendant les combats et les tirs à poudre noire.

*A "child" is anyone under [16] on the first day of the event. **Children must be accompanied by an adult at all times on site** and remain that adult's responsibility. Proof of age may be requested at the entrance.*

Winners and their party agree to follow the site rules and the Organiser's safety instructions, in particular during battles and black-powder firing.

Article 8 — Plateformes / Platforms

Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé, ni soutenu, ni géré par Facebook, Instagram ou Meta, qui ne sauraient être tenus responsables de son déroulement. Les participants dégagent Meta de toute responsabilité. Les informations fournies le sont à l'Organisateur et non à Meta.

This Giveaway is in no way sponsored, endorsed, administered by or associated with Facebook, Instagram or Meta, who are not responsible for it. Entrants release Meta from all liability. Information is provided to the Organiser, not to Meta.

Article 9 — Données personnelles / Personal data

Les données collectées (nom d'utilisateur, nom, adresse e-mail des gagnants) sont traitées par l'Organisateur uniquement pour gérer le Jeu et remettre les lots. Elles ne sont ni cédées ni vendues, et sont supprimées au plus tard trois mois après l'événement.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, qu'il peut exercer en écrivant à booking.enquiries@brodiere1647.com. Il peut aussi saisir la CNIL.

The data collected (usernames, and winners' names and email addresses) is used by the Organiser only to run the Giveaway and deliver the prizes. It is not shared or sold, and is deleted no later than three months after the event.

Under the General Data Protection Regulation (GDPR) and French data protection law, every entrant has the right to access, correct, erase or object to the use of their data by writing to booking.enquiries@brodiere1647.com. They may also complain to the CNIL, the French data protection authority.

Article 10 — Responsabilité et annulation / Liability and cancellation

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Il peut exclure toute participation frauduleuse ou non conforme au présent règlement.

Si l'événement est reporté, les billets restent valables pour la nouvelle date. S'il est annulé pour une cause indépendante de la volonté de l'Organisateur (météo, décision administrative, force majeure), aucune contrepartie ne sera due. L'Organisateur n'est pas responsable des défaillances techniques des plateformes ou des réseaux.

The Organiser may shorten, extend, change or cancel the Giveaway if circumstances require, without liability. It may exclude any entry that is fraudulent or breaks these rules.

If the event is postponed, the tickets remain valid for the new date. If it is cancelled for reasons outside the Organiser's control (weather, an official decision, force majeure), nothing is owed in return. The Organiser is not responsible for technical failures of the platforms or networks.

Article 11 — Règlement, droit applicable et litiges / Rules, law and disputes

Le présent règlement est consultable gratuitement sur brodiere1647.com et peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à booking.enquiries@brodiere1647.com. La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le Jeu est soumis au droit français. Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'Organisateur au plus tard un mois après la clôture du Jeu. À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

These rules can be read free of charge at brodiere1647.com and will be sent free to anyone who asks at booking.enquiries@brodiere1647.com. Entering the Giveaway means accepting these rules in full.

The Giveaway is governed by French law. Any complaint must be sent to the Organiser in writing within one month of the Giveaway closing. If it cannot be settled amicably, the dispute will go to the competent courts.